



nombreux liens. L'UNHCR révisé donc sa stratégie opérationnelle, précédemment axée sur l'assistance, afin de la réorienter sur la promotion d'un renforcement des moyens de subsistance et de l'autosuffisance des groupes de réfugiés restant dans le pays. L'Organisation interviendra auprès du Gouvernement soudanais, en lui demandant instamment de consentir à l'intégration des réfugiés sur place. La réinstallation, forme complémentaire de solution durable, se poursuivra également.

La signature, en janvier 2005, de l'Accord de paix global entre le Gouvernement du Soudan et l'Armée/le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM/A) puis la formation du Gouvernement d'unité nationale qui a suivi, ont permis d'espérer une stabilisation durable dans le pays. La nomination de nouveaux gouverneurs dans les États de l'est représente également un pas vers la prise en charge des besoins de la région orientale, laissée à l'écart. L'évolution de la situation des réfugiés dans les zones orientales du pays est fortement liée à l'évolution politique en Érythrée. De même, le règlement des problèmes politiques internes qui subsistent dans la région ouvrira la voie à un développement économique stable, qui renforcera et diversifiera les moyens d'existence et produira des solutions viables, aptes à remédier aux problèmes des réfugiés.

## Contraintes

Les zones orientales sont la proie d'une instabilité politique persistante qui suscite parfois des explosions de violence, limitant considérablement la mobilité du personnel de l'UNHCR et entravant l'accès aux camps de réfugiés. En ce qui concerne le financement, les activités de l'Organisation au Soudan oriental sont malheureusement en concurrence avec l'action, tout aussi urgente, à mener au Soudan méridional et au Darfour. L'insuffisance des financements cause des difficultés considérables, qui contrarient la mise en place de solutions durables pour les réfugiés hébergés dans les camps du Soudan oriental. L'exiguïté des fonds disponibles pour l'approvisionnement en vivres et le rythme irrégulier des distributions alimentaires, au demeurant inadaptes, sont à l'origine d'une dégradation de la situation nutritionnelle dans certains sites. Parallèlement, la pénurie de terres agricoles limite les possibilités de production vivrière par les réfugiés. Les possibilités de trouver un emploi rémunéré ou d'entreprendre une activité indépendante sont tout aussi limitées.

## Stratégie

### Protection et solutions

La présence de l'UNHCR au Soudan oriental est indispensable pour assurer efficacement la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile et leur prodiguer une aide en temps utile. Si le Soudan est signataire des principaux traités internationaux relatifs aux réfugiés et dispose d'une législation nationale en la matière, il est néanmoins nécessaire d'instituer de toute urgence un système national d'asile efficace, conforme aux normes internationales. Ceci est d'autant plus important que le pays est un lieu de transit pour de nombreux migrants clandestins qui viennent de la Corne de l'Afrique et tentent de rallier l'Afrique du Nord et l'Europe. En tirant parti de la formation dispensée au Gouvernement pour lui permettre d'assurer les procédures de détermination du statut de réfugié (DSR) et de traiter ainsi les requêtes de demandeurs d'asile arrivés dans l'est du pays en 2005, l'UNHCR aidera les autorités à mettre au point des mécanismes et des procédures durables pour répondre aux besoins de protection des demandeurs d'asile et des réfugiés. L'objectif de l'UNHCR est de transférer, à terme, la responsabilité de la DSR au Gouvernement du Soudan.

L'UNHCR entend appeler à l'adoption d'une stratégie d'intégration sur place. Cette stratégie complètera l'initiative de développement par l'intégration sur place (DLI), destinée à favoriser le développement des zones qui accueillent des réfugiés, et permettra ainsi de remédier durablement au sort des réfugiés. Parallèlement, l'UNHCR continuera de faciliter et de promouvoir le rapatriement librement consenti de réfugiés de diverses nationalités, dans la mesure où la situation dans les pays d'origine s'y prête. L'UNHCR aura également recours à la réinstallation, considérée comme un moyen stratégique pour améliorer la protection d'un certain nombre de réfugiés répondant aux critères requis.

L'Organisation mènera également certaines initiatives, consistant par exemple à mettre au point un système spécial de suivi, d'intervention et de soutien, pour répondre aux besoins spécifiques, en matière de protection et d'assistance, de certains groupes de réfugiés vulnérables et pour parer à d'éventuelles atteintes aux droits de l'homme, à des violences sexuelles et sexistes et à des tentatives d'exploitation sexuelle.

## Réfugiés érythréens

À l'époque où le présent Appel a été rédigé, quelque 88 500 réfugiés érythréens logés dans des camps pouvaient envisager de regagner leur pays dès que les conditions de sécurité s'y seraient améliorées. Le pays accueillait également 40 000 ressortissants érythréens, dont le statut était en cours de détermination suite à l'application de la clause de « cessation » en février 2002. En ce qui concerne la population érythréenne demeurée dans le pays, l'UNHCR révisera son programme, précédemment axé sur l'assistance, pour l'orienter sur le renforcement de l'autosuffisance, étape intermédiaire et néanmoins cruciale pour la mise en place de solutions durables. L'Organisation entend poursuivre ses discussions avec les autorités soudanaises et appeler à l'intégration des personnes qui ne peuvent rentrer via la mise en œuvre de programmes globaux d'aide au développement pour les réfugiés (DAR) et de développement par l'intégration sur place. L'UNHCR perfectionnera encore le programme d'options viables pour la sécurité des moyens de subsistance au Soudan oriental (SOLSES), afin d'appuyer les communautés en mettant en œuvre des projets de développement axés sur les communautés, avec la participation des populations locales et des réfugiés. Des activités de réhabilitation des infrastructures, des projets de régénération de l'environnement et des projets de développement local à petite échelle viendront compléter les projets axés sur les communautés. Durant la mise en place des nouveaux programmes, l'assistance d'urgence sera réservée aux groupes vulnérables, tandis que la formation professionnelle et technique, le microcrédit et les activités génératrices de revenus, aptes à favoriser l'autosuffisance, seront placés au centre du programme. La mise en œuvre des activités d'autosuffisance et d'intégration nécessitera environ cinq ans, et la plupart de ces activités devraient démarrer en 2006 ou 2007.

## Réfugiés d'autres nationalités

L'UNHCR aidera le Gouvernement à prodiguer une protection et une assistance humanitaire aux réfugiés originaires d'autres pays et aux demandeurs d'asile. Pour certains réfugiés éthiopiens, ougandais, congolais, et somaliens, le rapatriement volontaire reste la solution durable la plus viable. Chaque fois que cela sera faisable et opportun, ces réfugiés seront rapatriés de leur plein gré, en petit nombre dans leurs pays respectifs par voie terrestre ou par

avion (avions de ligne ou spécialement affrétés). L'UNHCR cherchera à réinstaller, en groupe ou à titre individuel, un certain nombre de réfugiés vivant en milieu urbain ou logés dans des camps, à savoir 1 400 Érythréens, 100 Éthiopiens et quelque 500 réfugiés d'autres nationalités.

## Assistance

En 2006, l'UNHCR adaptera ses activités d'assistance aux besoins de groupes distincts, qu'il s'agisse de réfugiés ou d'autres personnes relevant de sa compétence. Certaines activités d'assistance viseront à répondre aux besoins humanitaires immédiats des réfugiés et des demandeurs d'asile nouvellement arrivés. L'Organisation réorientera sa stratégie d'assistance afin de renforcer l'autosuffisance des réfugiés logés dans des camps et de les habituer à participer aux processus décisionnels. Ces interventions, qui favoriseront le développement des communautés réfugiées et des communautés d'accueil, seront accompagnées d'un appui au Gouvernement, pour l'aider à mobiliser les capacités de production des réfugiés et de la population locale. L'UNHCR soutiendra les initiatives des autorités nationales et locales visant à fournir des terres arables aux réfugiés et à leur permettre de générer ainsi des revenus.

## Effet escompté

En 2006, les réfugiés et les demandeurs d'asile auront accès à la protection internationale et aux solutions durables. L'aide de l'UNHCR permettra de consolider les capacités du Gouvernement en vue de l'établissement d'un système national d'asile viable. L'Organisation et les autorités nationales répondront avec efficacité aux besoins humanitaires immédiats des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR, des nouveaux arrivants et des groupes vulnérables. Les réfugiés hébergés dans des camps auront de meilleures conditions de vie et 60 pour cent d'entre eux auront atteint un certain niveau d'autosuffisance d'ici 2008. Les différents camps de réfugiés situés au Soudan oriental seront réorganisés en quatre camps. Le programme SOLSES, associé aux fermetures de camps, améliorera les conditions de vie des réfugiés dans les camps restants et favorisera l'intégration des réfugiés au sein des communautés d'accueil. Ces communautés bénéficieront des projets de développement spécifiques, axés sur la réhabilitation des écoles, des



Au Soudan oriental, une réfugiée érythréenne fait la queue, carte de l'UNHCR à la main, pour obtenir sa ration alimentaire mensuelle. UNHCR / P. Stromberg

centres de santé et des autres infrastructures essentielles. Les communautés s'approprient progressivement les projets de réhabilitation environnementale en cours.

## Organisation et mise en œuvre

### Structure de gestion

En 2006, les opérations de l'UNHCR seront gérées par 53 personnes : 16 fonctionnaires internationaux dont 10 VNU, 36 collaborateurs nationaux et un administrateur détaché.

La délégation de l'UNHCR à Khartoum assurera la gestion globale du programme et la liaison avec le Gouvernement, les ambassades et les ONG. Afin d'assurer une présence adéquate au Soudan oriental, l'UNHCR conservera sa sous-délégation à Es Showak et une antenne à Kassala.

### Coordination

Au Soudan oriental, l'UNHCR continuera d'exécuter ses projets en étroite coopération avec le Gouvernement soudanais et différentes ONG locales et internationales. Le bureau du Gouverneur des États de Kassala, de Gedaref et de la mer Rouge, ainsi que plusieurs ministères, agences de l'ONU et ONG joueront également un rôle essentiel dans la mise en œuvre du programme SOLSES. La coordination sera assurée à deux niveaux — national à Khartoum et régional dans les États de Kassala, de Gedaref et de la mer Rouge. La sous-délégation d'Es Showak sera chargée de la coordination du programme au niveau régional et l'équipe implantée à Kassala couvrira une vaste zone du Soudan oriental.

Bureaux
<b>Khartoum</b>
Es Showak
Kassala

**Partenaires****Organismes gouvernementaux**

Bureau du Gouverneur des États de Gedaref, de Kassala et de la Mer Rouge  
 Commissariat aux réfugiés (COR)  
 Ministère de l'Éducation  
 Ministère de la Coopération internationale  
 Ministère de la Santé  
 Office national des forêts

**ONG**

*Global Health Foundation*  
*Human Appeal International*  
*Ockenden International*  
 Société soudanaise du Croissant-Rouge  
*Sudan Open Learning Organisation*  
*Sudanese Environmental Conservation Society*  
 UICN – Union mondiale pour la nature  
 Window Trust

**Autres**

FAO  
 FNUAP  
 OMS  
 ONU-Habitat  
 PAM  
 UNICEF  
 VNU

**Budget (dollars E.-U.)**

<b>Activités et services</b>	<b>Budget-programme annuel</b>	<b>Budget-programme supplémentaire<sup>1</sup></b>	<b>Total</b>
Protection, suivi et coordination	3 317 160	25 000	<b>3 342 160</b>
Abris/autres infrastructures	693 562	150 000	<b>843 562</b>
Activités génératrices de revenus	702 635	0	<b>702 635</b>
Appui opérationnel aux partenaires	994 299	0	<b>994 299</b>
Assainissement	364 122	0	<b>364 122</b>
Assistance juridique	857 186	10 000	<b>867 186</b>
Besoins domestiques	163 592	0	<b>163 592</b>
Eau	738 962	0	<b>738 962</b>
Education	530 938	0	<b>530 938</b>
Production vivrière	254 361	0	<b>254 361</b>
Santé	764 770	0	<b>764 770</b>
Services communautaires	354 321	0	<b>354 321</b>
Sylviculture	398 802	0	<b>398 802</b>
Transport/logistique	769 970	0	<b>769 970</b>
Vivres	39 960	0	<b>39 960</b>
<b>Total des opérations</b>	<b>10 944 642</b>	<b>185 000</b>	<b>11 129 642</b>
Appui au programme	1 916 308	0	<b>1 916 308</b>
<b>Total</b>	<b>12 860 950</b>	<b>185 000</b>	<b>13 045 950</b>

<sup>1</sup> Les chiffres se réfèrent au programme supplémentaire de l'opération de rapatriement et de réintégration des réfugiés congolais (RDC).

Note: Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas les dépenses d'appui, fixées à 7 pour cent, soit 12 950 dollars E.-U., prélevées sur chaque contribution aux fins de remboursement des dépenses d'appui indirectes engagées par l'UNHCR (terrain et Siège).